

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 27 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Christine MONGELLA (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-076-2022

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour la signature d'un avenant à la convention Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du développement touristique et de l'Opération Grand Site, rappelle que la Communauté de communes de Grand Chambord a créé et entretient des circuits de randonnées Pédestre sur l'ensemble de

ces communes (hors commune de Chambord). Une convention est conclue pour 3 ans (renouvelée en 2021) avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) pour assurer cet entretien.

En 2010, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a créé un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), afin de faire connaître et valoriser des espaces et sites qualitatifs permettant de pratiquer dans de bonnes conditions divers sports de nature.

Les sports de nature recouvrent une grande diversité d'activités parmi lesquels on peut citer : la randonnée pédestre et équestre, le cyclotourisme, l'aviron, le canoë-kayak, la voile, la pêche, etc.

En 2017, une convention a été conclue entre Grand Chambord et le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour le classement de 25 itinéraires pédestres au PDESI : Bauzy (2), Bracieux (3), Crouy-sur-Cosson (1), La-Ferté-Saint-Cyr (2), Fontaines-en-Sologne (3), Huisseau-sur-Cosson (1), Montlivault (2), Mont-Près-Chambord (2), Neuvy (3), Saint-Claude-de-Diray (2), Saint-Dyé-sur-Loire (1), Tour-en-Sologne (1), et Courmemin (2).

Cette convention précise les engagements de chacune des structures permettant de maintenir la qualité d'accueil des utilisateurs sur les sites classés.

Pour le Grand Chambord, l'inscription d'un itinéraire au PDESI ne fait que conforter la qualité de ses itinéraires, et ne suscite pas de dépenses supplémentaires par rapport aux travaux d'investissement ou d'entretien déjà programmés.

Une inscription au PDESI permet en outre au Grand Chambord de solliciter un financement de 30% auprès du Département de Loir-et-Cher pour les investissements réalisés, ainsi que de bénéficier des outils de communication départementaux via l'Agence Départementale du Tourisme.

Dans le cadre de cette démarche de valorisation des itinéraires, d'autres circuits, qu'ils soient pédestres, cyclables, équestres, etc. peuvent être proposés pour être valorisés au PDESI.

Dans ce cadre, la boucle cyclable n°9 est également valorisée au PDESI.

Chaque nouvel espace, site ou itinéraire classé au PDESI fait l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Ainsi, la CDESI (Commission Départemental des Espaces Sites et Itinéraires) a validé l'inscription du circuit pédestre du « Moulin Cavier » sur la Commune de Saint Laurent Nouan. Elle propose donc un avenant à la convention de 2017.

Cet avenant est aussi l'occasion de retirer de la convention les 2 circuits de Courmemin depuis son départ de Grand Chambord en 2018. L'entretien de ces circuits n'incombe plus à la CCGC.

Après avoir été présenté en commission développement culturel, touristique et OGS réunie le 7 juin 2022, Madame la Vice-présidente propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le projet d'avenant à la convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher portant sur la valorisation de circuits de randonnée pédestre par l'intermédiaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cet avenant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'avenant à la convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher portant sur la valorisation de circuits de randonnée pédestre par l'intermédiaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cet avenant.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

